

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	20 avril 2026
Numéro	26.127	Heure	13h08

Auteur-e(-s) : <b>Nicolas de Pury</b>		Lié à (facultatif) : <b>ad</b>
Titre : <b>Crise viti-vinicole, quelle est l'approche neuchâteloise ?</b>		
<p><b>Contenu</b> (questions posées au Conseil d'État) :</p> <p>Nous remercions le Conseil d'État de nous apporter des précisions sur l'actuelle crise que traverse la filière viti-vinicole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Conseil d'État a-t-il connaissance de vigneron-ne-s neuchâtelois-e-s qui ont l'intention de procéder à l'arrachages de vignes ? Un soutien cantonal est-il également prévu, à l'instar de ce que pratique le canton du Valais ?</li> <li>– Comment le Conseil d'État entend-il accompagner la filière viti-vinicole dans son évolution (diminution des volumes compensée par un gain en qualité et par la diversification des produits proposés aux consommatrices et consommateurs) ?</li> <li>– Le Conseil d'État entend-il adopter une stratégie pour minimiser l'impact paysager des éventuels arrachages ?</li> <li>– Dans le rapport <a href="#">25.014</a>, le Conseil d'État relève que, « <i>durant l'exercice 2025-2028, [il] a prévu d'évaluer le fonctionnement des corridors faunistiques d'importance suprarégionale, en mettant la priorité sur celui du Landeron (NE-A). Ce corridor étant une composante de l'infrastructure écologique, les mesures nécessaires en vue de son assainissement seront également identifiées</i> » (p. 16). Parmi les mesures à évaluer, le Conseil d'État entend-il inclure l'arrachage de vignes ? Si oui, aura-t-il l'intention d'approcher la Confédération pour bénéficier d'une dérogation à la limite d'arrachage fixée à fin 2027 ?</li> </ul>		
<p><b>Développement</b> (commentaire aux questions) :</p> <p>Dans sa révision du 25 février dernier de l'<a href="#">Ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture</a>, le Conseil fédéral introduit deux aides financières à l'arrachage de vignes, aides limitées à fin 2027. Il vise ainsi à réduire la surface totale du vignoble tout en poursuivant le soutien à la plantation de cépages robustes ou à la modernisation de bâtiments et d'infrastructures. Dans ce contexte, le canton du Valais a également adopté sa propre politique d'adaptation et de modernisation du vignoble (Vignoble du 21<sup>e</sup> siècle).</p>		
Souhait d'une réponse écrite : <b>OUI</b>		
Demande d'urgence : <b>NON</b>		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Nicolas de Pury		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :
Olivier Beroud	Armin Kapetanovic	Barbara Blanc